

Les maladies à déclaration obligatoire chimiques d'origine environnementale en 2015 : Le monoxyde de carbone toujours en tête...

FAITS SAILLANTS

- Le nombre total de déclarations de maladies à déclaration obligatoire (MADO) chimiques d'origine environnementale est stable par rapport à 2014.
- Le monoxyde de carbone (CO) demeure la source la plus commune d'intoxication menant à une déclaration, représentant 61 % des cas déclarés.

Depuis l'adoption de la loi 10 en avril 2015, les territoires des RTS de La Pommeraie et de la Haute-Yamaska, anciennement de la région de la Montérégie, appartiennent à la région de l'Estrie. Les données présentées dans ce feuillet (2012-2015) ont été analysées afin de correspondre au nouveau territoire de la Montérégie.

Le nombre total d'épisodes de MADO chimiques d'origine environnementale déclarés en 2015, soit 64 cas, est demeuré relativement stable par rapport à l'année 2014 (67 cas). Par contre, il s'agit d'une hausse importante par rapport aux années 2012 (38 cas) et 2013 (50 cas).

DÉFINITIONS NOSOLOGIQUES

Rappelons qu'une révision du recueil des définitions nosologiques du ministère de la Santé et des Services sociaux a eu lieu en 2014. C'est pourquoi la terminologie « intoxication d'origine chimique » cesse en 2013. Elle est remplacée par deux catégories plus précises, soit « indicateur biologique au-dessus du seuil » et « atteinte des systèmes ». Le lecteur est invité à se référer au recueil des définitions nosologiques du ministère de la Santé et des Services sociaux pour de plus amples renseignements à ce sujet (gouvernement du Québec, 2013).

Tableau 1 - Nombre d'épisodes de MADO chimiques d'origine environnementale selon la maladie et l'agent chimique, Montérégie, 2012 à 2015

Maladie	Agent chimique	2012	2013	2014	2015
Intoxication d'origine chimique*	Monoxyde de carbone	19	27	n/a	n/a
	Cobalt	1	10	n/a	n/a
	Mercure total	5	6	n/a	n/a
	Plomb	10	6	n/a	n/a
Atteinte des systèmes	Monoxyde de carbone	n/a	n/a	36	39
	Cobalt	n/a	n/a	1	0
Indicateur biologique au-dessus du seuil	Arsenic inorganique	n/a	n/a	1	0
	Cobalt	n/a	n/a	19	13
	Mercure	n/a	n/a	5	3
	Plomb	n/a	n/a	3	8
Atteinte broncho-pulmonaire aiguë	Produits industriels divers	0	0	2	0
Mésothéliome	Amiante	3	1	0	0
Amiantose	Amiante	0	0	0	1
Total		38	50	67	64

Source : Institut national de santé publique du Québec, portail de l'Infocentre : MADO chimique, données extraites le 20 mai 2016.

n/a : non applicable

* La catégorie intoxication d'origine chimique a été scindée en deux catégories en 2014, soit atteinte des systèmes et indicateur biologique au-dessus du seuil.

LE MONOXYDE DE CARBONE ENCORE AU PREMIER RANG

Tout comme dans les années antérieures, le monoxyde de carbone continue d'être à la source de plus de la moitié des cas déclarés, avec 39 cas en 2015. Le cobalt et le plomb suivent avec respectivement 13 et 8 cas déclarés. Enfin, le mercure et l'amiante sont associés à 3 et à 1 déclaration. Compte tenu du faible nombre de cas et de la variation annuelle normale en de telles circonstances, la situation est relativement similaire à celle de 2014. De plus, aucune problématique émergente n'a été identifiée à partir des déclarations de 2015.

LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE, TOUJOURS PRÉOCCUPANTES

Les intoxications au monoxyde de carbone demeurent préoccupantes, car plusieurs sont jugées évitables. Notons qu'en 2015, les expositions accidentelles ont été causées par 13 événements différents et ont mené à 22 déclarations. Ces 13 événements incluent des incendies (5), l'utilisation d'appareils à combustible à l'intérieur d'un bâtiment (4), des véhicules à moteur défectueux (2) et la mauvaise utilisation d'un poêle à bois ou d'une fournaise au gaz naturel (2). Lors d'un seul événement, l'utilisation d'une génératrice a intoxiqué 9 personnes d'une même famille. Le ministère de la Santé et des Services sociaux a d'ailleurs publié un dépliant à cet effet, présentant des conseils concernant l'utilisation adéquate d'appareils à combustible telles les génératrices (gouvernement du Québec, 2015). Les 17 autres déclarations d'intoxication au monoxyde de carbone faisaient suite à une exposition volontaire.

Le nombre de cas d'intoxication au monoxyde de carbone déclarés en 2015 est à peine plus élevé qu'en 2014 (39 en 2015 par rapport à 36 en 2014), mais nous observons une forte hausse depuis 2012, où 19 cas avaient été déclarés. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure il s'agit d'une hausse réelle du nombre de cas. Cette tendance pourrait être partiellement attribuable à une hausse de la détection et la déclaration des cas par les médecins et les laboratoires.

RÉFÉRENCES

Gouvernement du Québec. (2015). Vacanciers, soyez vigilants ! (Publication no 15-203-01FA). En ligne. Consulté le 2 décembre 2016. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-203-01F.pdf>.

Gouvernement du Québec. (2013). Définitions nosologiques. En ligne. Consulté le 2 décembre 2016. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-268-02W.pdf>



Ce document peut être reproduit ou téléchargé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales, à condition d'en mentionner la source.

